



**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 29 mars 2022 à 18h00**  
**Au siège de Grand Lac – 1500 Boulevard Lepic – 73100 AIX-LES-BAINS**

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	Pouvoir de Lucie DAL PALU
2 AIX-LES-BAINS	T Daniel CARDE	
3 AIX-LES-BAINS	T Claudie FRAYSSE	Pouvoir de Sophie PETIT-GUILLAUME
4 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	
5 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
6 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marie MANZATO	Départ après la 23 <sup>ème</sup> délibération
7 AIX-LES-BAINS	T Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	
8 AIX-LES-BAINS	T Isabelle MOREAUX-JOUANNET	Pouvoir de Jean-Marie MANZATO
9 LA BIOLLE	T Julie NOVELLI	
10 BOURDEAU	T Jean-Marc DRIVET	
11 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	
12 LE BOURGET DU LAC	T Edouard SIMONIAN	
13 BRISON SAINT INNOCENT	T Marthe MASSONNAT	Pouvoir de Jean-Claude CROZE
14 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Bruno MORIN	
15 CHINDRIEUX	T Marie-Claire BARBIER	Pouvoir de Brigitte TOUGNE-PICAZO
16 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	
17 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	Départ après la 16 <sup>ème</sup> délibération Pouvoir de Gaëlle GERBELOT
18 ENTRELACS	T Jean-Marc GUIGUE	
19 ENTRELACS	T Yves GRANGE	
20 GRESY-SUR-AIX	T Florian MAITRE	
21 GRESY-SUR-AIX	T Colette PIGNIER	Pouvoir de Chrystel TROQUIER
22 GRESY-SUR-AIX	T Patrick POURCHASSE	
23 MERY	T Nathalie FONTAINE	
24 MERY	T Stéphane ROULET	
25 LE MONTCEL	T Antoine HUYNH	
26 MOTZ	T Daniel CLERC	
27 MOUXY	T Laurent FILIPPI	
28 MOUXY	T Catherine RAVANNE	
29 ONTEX	T Jacques CURTILLET	
30 RUFFIEUX	S Pierre-Yves PASQUALI	
31 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
32 SAINT OURS	T Louis ALLARD	
33 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T Gérard DILLENSCHNEIDER	
34 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
35 VIONS	T Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
36 VIVIERS-DU-LAC	T Martine SCAPOLAN	Pouvoir de Robert AGUETTAZ
37 VOGLANS	T Martine BERNON	
38 VOGLANS	T Yves MERCIER	

24 communes présentes

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS	T Michelle BRAUER
AIX-LES-BAINS	T Gilles CAMUS
AIX-LES-BAINS	T Marina FERRARI
PUGNY-CHATENOD	T Bruno CROUZEVIALLE
RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD

**Autres présents non-votants :**

Philippe GAMEN	Président du PNR du massif des Bauges
Jean-Luc DESBOIS	Directeur du PNR du massif des Bauges
Frédéric GIMOND	Directeur général des services
Laurent LAVAISSIERE	Directeur général adjoint des services
Véronique MERMOUD	Directrice du pôle Aménagement
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique et des assemblées
Eline QUAY-THEVENON	Assistante service juridique et des assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 22 mars 2022, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 30 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance avec 38 présents et 45 votants (présents et représentés).

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 21 Année : 2022

Exécutoire le : 31 MARS 2022

Affichée le : 31 MARS 2022

Visée le : 31 MARS 2022

### TOURISME

#### Camping de Chindrieux - Les Peupliers

#### Tarifs de vente des produits annexes applicables à compter du 8 avril 2022

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, compétente pour l'aménagement et la gestion du camping public existant situé sur la commune de Chindrieux.

La gestion de ce camping est confiée à l'Office de Tourisme Intercommunal. Ainsi l'OTi assure l'exploitation (dépenses et recettes) et la collectivité finance les éventuels investissements.

Il revient toutefois à Grand Lac de fixer les tarifs de vente des produits annexes du camping de Chindrieux (snack, bouteilles de gaz, WIFI, etc.).

Il est proposé d'approuver les tarifs de « vente des produits annexes » applicables à compter du 8 avril 2022.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE les tarifs des ventes annexes, applicables à compter du 8 avril 2022, du camping Les Peupliers,
- AUTORISE Monsieur le Président à mettre en œuvre la présente délibération.

Aix-les-Bains, le 29 mars 2022

Le Président,  
Renaud BERETTI

- Délégués en exercice : 67
- Présents : 37
- Présents et représentés : 43
- Votants : 43
- Pour : 43
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



## Camping Les Peupliers du Lac

Liste des produits annexes - TARIFS 2022

N°	Libellé	Prix	Poste de vente	% TVA
<b>Epicerie / Boulangerie</b>				
1	Pain aux céréales	2,80 €	VA Epicerie	5.50 %
2	Pain Baguette	1,10 €	VA Boulangerie	5.50 %
3	Flûte	1,40 €	VA Boulangerie	5.50 %
4	Croissant	1,10 €	VA Boulangerie	5.50 %
5	Pain au Chocolat	1,20 €	VA Boulangerie	5.50 %
6	Baguette céréales	2,80 €	VA Boulangerie	5.50 %
7	Viennoiseries	1,80 €	VA Boulangerie	5.50 %
8	Pains spéciaux	2,80 €	VA Boulangerie	5.50 %
<b>Snack</b>				
9	Eau 50cl	1,50 €	Snack	5.50 %
10	Coca 33cl	2,50 €	Snack	5.50 %
11	Canettes 33cl	2,50 €	Snack	5.50 %
12	Oasis 33cl	2,50 €	Snack	5.50 %
13	Orangina 33cl	2,50 €	Snack	5.50 %
14	Bière Heineken sans alcool 33cl	3,00 €	Snack	5,50%
15	Bière Heineken 33cl	3,00 €	Snack	20.00 %
16	Bière du mont blanc 75cl	6,50 €	Snack	20.00 %
17	Digestif 4cl	5,50 €	Alcool	20.00 %
18	Verre de vin 15cl	2,00 €	Alcool	20.00 %
19	Apéritif Anisé 2cl	2,50 €	Alcool	20.00 %
20	Barre glacée	1,00 €	Glaces	5.50 %
21	Glace Simple	2,00 €	Glaces	5.50 %
22	Magnum Double	2,80 €	Glaces	5.50 %
23	Magnum amande	2,80 €	Glaces	5.50 %
24	Magnum Framboise	2,80 €	Glaces	5.50 %
25	Cornetto	1,20 €	Glaces	5.50 %
26	Ben & jerry	3,50 €	Glaces	5.50 %
27	Calippo	1,80 €	Glaces	5.50 %
28	Push up haribo	2,00 €	Glaces	5.50 %
29	Smoothie strawberry	1,50 €	Glaces	5.50 %
30	Kinder ice cream	2,00 €	Glaces	5.50 %
31	Solero	2,00 €	Glaces	5.50 %
32	Plat du jour	11,00 €	Nourriture	5.50 %
33	Repas soirée	15,00 €	Nourriture	5.50 %
34	Saucisses / Frites	5,50 €	Nourriture	5.50 %
35	Pain de glace	0,30 €	VA Epicerie	10.00 %

Bouteille de Gaz				
36	Bouteille de Gaz	35,00 €	VA Bouteille de Gaz	10.00 %
Wifi				
37	Wifi 1heure	2,00 €	Wifi	20.00 %
38	Wifi 1 jour	5,00 €	Wifi	20.00 %
39	Wifi 1 semaine	10,00 €	Wifi	20.00 %
40	Wifi pass famille	14,00 €	Wifi	20.00 %
41	Wifi résident	80,00 €	Wifi	20.00 %
Autres				
42	Visiteur	2,10 €	VA Visiteur	5.50 %
43	Caution location	500,00 €	autre produit	20.00 %
44	Caution adaptateur	20,00 €	autre produit	20.00 %
45	Véhicule supplémentaire	2,10 €	autre produit	10.00 %
46	Location barbecue électrique (semaine)	12,00 €	autre produit	10.00 %
47	Chien visiteur	2,10 €	VA Visiteur	5.50 %
48	Vidange camping-car	5,50 €	autre produit	10%
49	Vente adaptateur	20,00 €	autre produit	20%
50	Produit anti-moustique	10,00 €	autre produit	20%
51	Insectivor	3,00 €	autre produit	20%
52	Kit bébé/jour	3,00 €	autre produit	20%
53	Kit bébé/1semaine	20,00 €	autre produit	20%
54	Kit bébé/2semaines	30,00 €	autre produit	20%
55	Kit bébé/3semaines	40,00 €	autre produit	20%
56	Draps jetables 1 personne	8,00 €	autre produit	20%
57	Draps jetables 2 personnes	12,00 €	autre produit	20%
58	Droit d'entrée résident	1 000 €	autre produit	10%

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Camping de Chindrieux - Les Peupliers - Tarifs de vente des produits annexes applicables à compter du 8 avril 2022

---

**Date de transmission de l'acte :** 31/03/2022

**Date de réception de l'accusé de réception :** 31/03/2022

---

**Numéro de l'acte :** d4115 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20220329-d4115-DE

---

**Date de décision :** 29/03/2022

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.10. Divers  
7.10.2. Tarifs des services publics